



## Mobilités Lorraine

Compte rendu de la  
Réunion DP Cadres  
du 7 Septembre 2017

### DECLARATION UNSA FERROVIAIRE

Le week-end du 30 juillet a contribué à stigmatiser une nouvelle fois le groupe public ferroviaire. Un défaut dans le poste de Vanves a limité le trafic des trains au départ de la gare Montparnasse.

Des travaux d'extension dans le cadre de la mise en service des nouvelles lignes à grande vitesse vers Rennes et Bordeaux avaient été faits quelques semaines avant, Le problème est que le rapport produit par le GPF n'indique pas les causes les plus en amont de l'incident. Le rapport ne précise pas qui est intervenu lors des travaux et comment.

Patrick Jeantet, cité par Le Figaro, aurait précisé que tout est rentré dans l'ordre lorsque le système de télécoms pour zones denses, installé pendant les travaux de préparation, a été débranché.

Dans cette affaire, l'UNSA Ferroviaire souligne le professionnalisme du personnel SNCF. Cet incident aux fortes conséquences pour les voyageurs a encore une fois démontré la conscience professionnelle des cheminots et leur savoir-faire.

Ce lourd incident doit aussi démontrer que l'Entreprise ne peut se passer des cheminots expérimentés. Il faudrait penser à recruter en masse, à former les nouveaux agents et à témoigner de la reconnaissance aux agents.

Elisabeth Borne, ministre des Transports, a souligné la nécessité d'un assainissement des finances du groupe SNCF. Cette dette est aujourd'hui de 45 milliards d'euros et elle augmentera encore de 50% dans les dix prochaines années. La ministre indique que concernant SNCF, si l'état remet de l'argent dans le système, ce sera du donnant-donnant. L'Etat prendra ses responsabilités si chacun fait sa part du chemin, et qu'on s'assure que chacun a fait le maximum. En clair, le Président de la République va supprimer le régime spécial de retraite des cheminots, encore une fois on veut stigmatiser les « nantis de la SNCF » mais qu'en est-il du régime très spécial de retraite des parlementaires ?

**Cette dette est celle de l'Etat, pas celle des cheminots.** Elle résulte des investissements que les pouvoirs publics ont fait supporter à l'entreprise.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, les cheminots n'ont pas à faire des sacrifices pour une dette qui n'est pas la leur. Ce n'est pas acceptable. Quant aux efforts de productivité, cela fait vingt ans que les agents en font, avec notamment des suppressions de postes chaque année.

**A ce stade, notre organisation syndicale ne veut donc pas entendre parler de contreparties.**

Les résultats du premier semestre 2017 du groupe SNCF montrent une reprise de toutes les activités, voyageurs comme marchandises, en France comme à l'international.

L'entreprise enregistre un résultat net positif de 119 millions d'euros.

Plus de 400 millions d'euros de gains de productivité ont été enregistrés depuis début 2017, grâce à la poursuite du plan de performance transverse, du plan industriel de SNCF Réseau et du plan industriel et commercial de SNCF Mobilités. Cela représente plus de 60% de l'objectif annuel 2017.

L'UNSA Ferroviaire se réjouit de ces bons résultats mais ne comprend absolument pas pourquoi l'entreprise ne procède pas à une augmentation générale des salaires, afin de témoigner un peu de reconnaissance à son personnel, et partager avec lui ce bon résultat économique.

La réforme du code du travail va impacter directement les salariés dans les entreprises. Pour l'UNSA-Ferroviaire, nous veillerons à maintenir les spécificités liées aux transports des voyageurs et des marchandises. Les conditions de sécurité, de formation, de sûreté, de transmission des compétences et de la continuité de service sont autant de particularités inhérentes à notre secteur d'activité.

Ainsi nous serons plus particulièrement vigilants au maintien de la hiérarchie des normes dans la branche ferroviaire afin que le poids du décret socle, de la convention collective et des accords d'entreprises soient toujours respectés. Par la négociation et par sa signature du chapitre relatif à la formation de la convention collective du ferroviaire, l'UNSA-Ferroviaire conforte ce principe clairement spécifié dans le texte. Nous serons également attentifs au projet de restructuration des Instances Représentatives du Personnel (IRP). En effet, compte tenu de la dimension géographique de l'entreprise SNCF, de la taille des Etablissements, de la diversité des métiers, la qualité du dialogue social nécessite de la proximité, aujourd'hui déjà toute relative.

l'UNSA Ferroviaire redoute des mesures qui affaibliront les droits des salariés et ouvriront la porte à une précarisation du travail, sans pour autant relancer l'économie.

En ce qui concerne notre Région, l'uniformisation de la tarification TER Grand-Est pénalise fortement les usagers Lorrains, ces derniers subissent une très forte hausse du prix des titres de transport. C'est encore le personnel de la vente en Gare qui doit faire face au très vif mécontentement de la clientèle. La santé morale et physique de ces agents a déjà été fortement affectée par les nombreuses réorganisations subies.

Alors que tous les problèmes rencontrés par l'Equipe service Forbach ne sont pas encore réglés : effectifs, relation avec les autres services, état des locaux..., la Direction va mettre en place une nouvelle Equipe service à Hagondange »

En outre, les agents ont des craintes sur l'avenir :

- Les ASCT craignent une sédentarisation de l'activité et la perte de leur statut de roulant, qui aurait notamment un impact sur leur salaire
- Les agents de vente ou d'escale développent un sentiment d'iniquité pour ceux qui exerceraient le même travail en équipe que les ASCT mais avec un statut différent, moins rémunéré (sédentaire et non roulant).
- Les conducteurs craignent de devoir prendre en charge de plus en plus de missions d'ordres commerciales, ce qui est en contradiction avec la représentation qu'ils se font de leur cœur de métier

L'UNSA Ferroviaire alerte la Direction : « attention aux risques psychosociaux ! »

## QUESTIONS ET REPONSES :

### QUESTIONS :

1- Combien de postes sont éligibles au forfait- jours sur la région et ce par Etablissement?

Etablissement	Nombre de postes éligibles
Technicentre Lorraine	36
Esv Ter Lorraine	84
Direction territoriale	33
Esv Tgv Lorraine	25
Total	178

2- Combien de postes de cadres ne sont pas éligibles au forfait-jours mais soumis à un tableau de service et ce pour chaque Etablissement ?

Etablissement	Nombre de postes non éligibles
Technicentre Lorraine	/
Esv Ter Lorraine	15
Direction territoriale	/
Esv Tgv Lorraine	1
Total	16

**Commentaire UNSA : pourquoi 17 postes de cadres ne sont pas éligibles dans les ESV ?**

**Pour l'UNSA, par souci d'équité, tous les postes de cadres devraient être éligibles au Forfait-jours. Au prochain comité de suivi Grand-Est, la délégation UNSA fera remonter ce problème.**

3- Combien d'avenants au contrat de travail concernant le forfait-jours ont été signés à ce jour ? Combien d'agents ont refusé de signer ce dernier ?

La signature des avenants au contrat de travail n'ayant débuté que le 1er septembre, seuls quelques-uns sont d'ores et déjà signés.

Un point complet est prévu pour la commission régionale de suivi de l'accord du 25/10/2017.

4- Que risque un cadre occupant un poste éligible au forfait-jours, qui refuse de signer l'avenant à son contrat de travail ?

Chaque salarié est libre de signer ou non une convention individuelle de forfait.

Ne pas signer sa convention individuelle ne peut en aucun cas être un motif de rupture du contrat, ce n'est pas une faute et cela ne peut pas conduire à un traitement discriminatoire.

**Commentaire UNSA : si l'agent désire évoluer et postuler sur un poste repris à la bourse à l'emploi « forfait-jours », il faudra signer l'avenant au contrat de travail. Dans le cas contraire, la candidature ne sera hélas pas retenue.**

5- Les cadres, qui seront soumis à la formule à 205 jours, seront-ils moins bien notés que les cadres à la formule 210 jours annuels ? Cette donnée fera-t-elle partie des éléments de notations et d'attribution de la GIR à partir de 2018, ainsi que du montant maximal de la prime d'intéressement ?

Le régime de travail d'un agent, quel qu'il soit, n'est pas une donnée prise en compte tant au niveau des notations qu'au niveau d'une attribution de rémunération. Il ne saurait être discriminatoire.

6- Dans quelles conditions, un agent peut-il se voir retirer le potentiel à la qualification supérieure ?

Le potentiel d'un agent à évoluer sur la qualification supérieure dans l'année à venir est détecté par la hiérarchie et est proposé au Comité Carrières.

Le Comité valide un certain nombre de potentiels par rapport aux métiers et aux postes susceptibles de se libérer sur une année.

La proposition de potentiel peut ne pas être renouvelée par la hiérarchie l'année suivante selon l'évaluation de l'agent ou si ce dernier n'a démontré aucune intention d'évoluer en ne postulant pas aux offres de la bourse.

7- Une étude visant à réorganiser l'astreinte devait être entreprise à l'ESV TER et L'ESV TGV, qu'en est-il à ce jour ? Pour une meilleure efficacité, la délégation souhaite une astreinte pour chaque UO.

L'étude est en cours au niveau des UO Voyageurs (hors le périmètre Trains). Il est envisagé de faire une astreinte par UO qui correspond à son périmètre « hiérarchique ».

**Commentaire UNSA : il est temps que cette réorganisation intervienne car le personnel n'a pas le don d'ubiquité !**

8- La Délégation souhaite connaître le nombre de CPA en cours actuellement sur le périmètre Mobilités Lorraine. La Délégation souhaite connaître les mouvements en cours sur le périmètre de Mobilités

En ce qui concerne les CPA : A

l'ESV TER :

1 CPA en cours

1 CPA à venir A

l'ESV TGV :

Aucune CPA en cours. A

la DR :

Aucune CPA en cours. Au

TCL :

Pas de CPA.

En ce qui concerne les mouvements en cours : A l'ESV

TER : Néant

A la DR : Néant

Au TCL : Néant

A l'ESV TGV :

- 1 mutation sortante au 01/09

- 1 mouvement interne UO trains

9- La Délégation souhaite connaître la liste des postes cadres non tenus sur le périmètre de Mobilités Lorraine

Voir infos systématiques 4.

10- La Délégation souhaite connaître la liste des cadres sans poste sur le périmètre de Mobilités Lorraine

Voir infos systématiques 2.

11- Combien de cadres Mobilités sont-ils conventionnés à l'E.IM (ou en mission sur un autre Epic?) Quelles sont leurs missions ?

Voir infos systématiques 1.

12- Quel est le nombre de cadres en CDD ou en intérim? Néant.

13- Nombre de jours d'arrêts de travail des cadres par établissement.

Au 31/08/2017 :

Etablissement	Nombre de jours	Nb de cadres concernés	Total cadres éts
Technicentre Lorraine	47	6	38
Esv Ter Lorraine	435	29	111
Direction territoriale	124	9	33
Esv Tgv Lorraine	129	10	39
Total	735	54	221

14- Heures supplémentaires des cadres par établissement?

Au 31/08/2017 :

Etablissement	Nombre d'heures	Nb de cadres concernés	Total cadres éts
Technicentre Lorraine	54,5	3	38
Esv Ter Lorraine *	1835	72	111
Direction territoriale	117,5	9	33
Esv Tgv Lorraine	37,2	5	39
Total	2044,2	89	221

\*Données au 31/07

15- Parc automobile : Nous avons eu plusieurs loupés concernant l'utilisation du véhicule de service à mutualiser (Pôle QSE, RDL, Direction, Cosec, Marketing), entre les contrôles sécu, les tournées de lignes, les astreintes, les petits déjeuners et autres actions commerciales...

Qu'en est-il du développement du parc ? Ou non ?

Sur l'ESV TER il existe un planning tenu par la secrétaire de Direction. En cas de besoins concomitants, la priorité d'attribution des véhicules est établie par le RRH.

Le parc n'est pas amené à évoluer.

Le parc automobile de la Direction Régionale sur Metz et Nancy est constitué des 5 véhicules suivants :

FORD	TRANSIT	A Nancy (poste crises terrain)
CITROEN	C4	A Metz
CITROEN	C4	A Metz
CITROEN	C3	A Nancy
CITROEN	C4	A Metz

En vue des besoins exprimés, il n'est pas prévu de faire évoluer le parc.

16- De nombreux cadres et maîtrises de la qualification E se plaignent d'être passés de l'ex-titre 3 au tableau de service, notamment en établissement et ils ont le sentiment de perdre en autonomie et financièrement ils n'auront pas accès à la prime.

Ce problème a été soulevé à la commission de suivi du 24 août.

Quelles réponses apportent les DET de nos établissements ESV TER, ESV Voyages et Technicentre à leur encadrement qui n'a pas été éligible au forfait en jours et qui en souffre ?

La liste des postes éligibles a été définie en coordination avec les Activités et en phase avec le besoin d'autonomie des postes. Les agents qui basculent du titre 3 au Titre 2 sont accompagnés par leur manager pour la définition de leur tableau de service et organisation au quotidien.

Les managers sont vigilants afin d'identifier les éventuelles difficultés pour les agents concernés.

17- Les DET de nos établissements mobilités lorraine ont-ils déjà budgétisé une explosion des heures supplémentaires vu le nombre de cadres se retrouvant au tableau deservice ?

Le forfait jour concerne la quasi-totalité des cadres de l'ESV TER Lorraine et de l'ESV TGV Lorraine, il ne devrait donc pas y avoir de forte augmentation du nombre d'heures supplémentaires.

18- Quels sont les critères d'attribution de la validation au potentiel F pour les qualifications E ?

Il est prévu que l'agent soit sur le niveau 2 de la qualification E depuis au moins 1 an, avoir démontré sa performance sur au moins deux postes, avoir le PRC (ou être ATTS ou Bac+2 pour les contractuels) et être proposé par sa hiérarchie.

**Commentaire UNSA : il existe cependant des exceptions à cette règle, il arrive que faute de ressource, des agents du niveau 1 de la qualif E passent à F.**

19- Combien de cadres ont réalisé l'entretien avec leur N+1 pour le forfait en jours ? (en numéraire et en pourcentage)

Y a t il eu des refus, si oui combien ? Combien de conventions déjà signées ?

Voir réponse à la question 3.

20- Quel est Le support prévu pour le suivi individuel des heures effectuées?

Le suivi ne se fera pas en heures mais en nombre de jours travaillés.

21- Quid des RDL et animateurs de ligne Qualification E ? sont-ils éligibles au forfait en jours?

Les postes de Responsable de lignes sont éligibles au Forfait en jours. Les qualifications E sont hors périmètre DP cadres.

22- Sur le télétravail : nombre de demandes exprimées depuis l'accord signé?

Etablissement	Nombre de demandes	Nombre de refus
Technicentre Lorraine	1	/
Esv Ter Lorraine	/	/
Direction territoriale	3	/
Esv Tgv Lorraine	/	/
Total	4	/

**Commentaire UNSA : Peu de demandes, il faut promouvoir le télétravail. A cet effet, la Direction a un rôle important à jouer...**

**INFOS SYSTEMATIQUES**  
Du 07 septembre 2017

**1 – Nombre, liste et missions confiées aux agents rattachés à l’EIM.**

Situation au 01/09/2017

Périmètre des DP Cadres SNCF Mobilités Lorraine :

Pas d’agent conventionné

**2 - Nombre et liste des agents du territoire lorrain non rattachés à l’EIM sans poste et chargés de mission.**

Un seul cadre est sans poste sur le périmètre de Mobilités Lorraine.

**3 - Nombre de cadres travaillant au-delà de 55 ans et au-delà de l'âge pivot pour ladécote.**

36 cadres (Y/c CS dont 13 au-delà de l’âge pivot) sont concernés.

**UNSA Ferroviaire Lorraine :**  
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992  
Villa Saint Jean - NANCY  
[ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org)



#### 4 - Nombre de postes non tenus ou tenus par des agents d'une autre qualification.

Etablissements	Postes non tenus			Postes tenus par une autre qualification				
	F	G	H	E	F	G	H	CS
TECHNICENTRE Lorraine								
ESV TER Lorraine								
ESV TGV Lorraine				1RGO Référent	1RDUO Voyage Metz	1Resp. Pôle Sécurité		
DR Lorraine								

#### 5 - Liste des postes créés, supprimés, requalifiés, déqualifiés ou en passe de l'être.

ETABLISSEMENTS	Postes créés			Postes supprimés			Postes déqualifiés				Postes requalifiés			
	F	G	H	F	G	H	F => E	G => F	H => G	CS= > H	E => F	F => G	G => H	H => CS
TECHNICENTRE														
ESV TER Lorraine	1Dpx Adapt Matériel						1 RE T TE							
ESV TGV Lorraine														
DR	1Expert Rouleme nt			1 Projet Optim Du										

#### 6- Nombre de cadres en prévision de départ à la retraite pour 2017.

Etablissement	F	G	H	CS	Total	Age pivot * non atteint
DIRECTION REGIONALE LORRAINE	0	0	0	0	0	0
ESV TER LORRAINE	1	0	1	0	2	0
ESV TGV LORRAINE	1	0	0	0	1	0
TECHNICENTRE LORRAINE	0	1	0	0	1	0
Total	2	1	1	0	4	0

*Le chiffre indiqué dans ce tableau tient compte de l'ensemble des départs à la retraite à venir sur l'année 2017.*

*(\*) : Le calcul de l'âge pivot ne tient pas compte des éventuelles années effectuées avant l'entrée dans l'entreprise.*



UNSA Ferroviaire Lorraine :  
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992

Villa Saint Jean - NANCY  
[ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org)





**Pour le réalisé 2017 :**

Etablissement	F	G	H	CS	Total	Age pivot * non atteint
DIRECTION REGIONALE LORRAINE	0	0	0	0	0	0
ESV TER LORRAINE	2	0	0	0	2	0
ESV TGV LORRAINE	1	0	0	0	1	0
TECHNICENTRE LORRAINE	0	2	2	0	4	1
Total	3	2	2	0	7	1

*(\*) : Le calcul de l'âge pivot ne tient pas compte des éventuelles années effectuées avant l'entrée dans l'entreprise.*

**7- Nombre d'embauches réalisées en 2017 et prévisions pour 2017.**

En 2017 :

ETABLISSEMENTS	Notification s 2017	Nombre de recrutements réalisés au 31/08/2017
ESV TER Lorraine	1	0
ESV TGV Lorraine	0	0
DRH	0	0
Matériel	0	0
TOTAL	0	0

**Commentaire UNSA : 1 seule embauche autorisée, c'est bien peu compte tenu des nombreux départs en retraite à venir. Ne pas oublier la transmission du savoir-faire et des compétences !**

**Votre équipe DP**



**Prochaine réunion DP:**  
09 Novembre 2017

UNSA Ferroviaire Lorraine :  
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992

Villa Saint Jean - NANCY  
[ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org)

